

Danse, parcours accessible à partir du CE1

Lire attentivement toutes les informations

Vous devez fournir obligatoirement à l'enseignant-e, le jour du test ou du stage, **un certificat médical autorisant la pratique de la danse pour toute l'année scolaire 2022-2023.**

En l'absence de ce document, l'élève ne sera pas accepté le jour du test de danse ou du stage.

venir avec caleçon sans pieds et tee-shirt ou tenue de danse personnelle – cheveux attachés
pour le hip-hop : venir avec des baskets réservées à la pratique en salle

Date et horaire du test : Enfants

Enfants en CE1 : mardi 13 septembre de 17h00 à 18h00

Enfants en CE2 : lundi 12 septembre de 18h30 à 19h30

Enfants en CM1 / CM2 : mardi 13 septembre de 18h30 à 19h30

Élèves collégiens classique : mercredi 14 septembre de 14h00 à 15h00

Élèves collégiens contemporain : mercredi 14 septembre de 15h30 à 16h30

Hip-hop (élèves extérieurs) : mercredi 14 septembre entre 17h00 et 20h00
(voir affichage le 9 septembre à partir de 18h00)

Élèves lycéens et plus contemporain : stage du lundi 12 au mercredi 14 septembre de 19h00 à 20h30

Élèves lycéen et plus classique : stage du lundi 19 au vendredi 23 septembre

La liste des élèves admis sera affichée le **15 septembre**
à partir de 18 heures au Conservatoire et sur www.conservatoire-grenoble.fr

Pour les lycéens et plus, l'admission est prononcée à l'issue du stage.

Réunion pour les élèves danseurs le 17 septembre au Conservatoire :

- 9 h pour les initiations
- 9h45 pour les élèves en cycle 2 / 4^e et 5^e année, cycle 3 classique et contemporain et CEPI classique
- 10h15 pour les élèves en cycle 1 / 1^{re} année
- 11h30 pour les élèves en cycle 1 / 2^e et 3^e année
- 13 h pour les élèves en cycle 1 / 4^e et 5^e année – cycle 2 / 1^{re}, 2^e et 3^e année
- 13 h pour les élèves en CEPI contemporain
- 14 h pour les élèves en hip-hop

Début des cours à partir du lundi 19 septembre 2022